

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération est un peu le moment d'une révolution dans la vie des associations européennes de Lyon. On avait depuis pas mal d'années dans beaucoup d'associations des « guéguerres », du « chacun pour soi », tout ce qu'on peut imaginer dans ce genre de choses. Et enfin, en septembre, dans les salons de l'Hôtel de Ville, en présence de Catherine Lalumière, Présidente de la Fédération des Maisons de l'Europe, les associations européennes ont décidé de travailler ensemble et de s'associer pour constituer la Maison de l'Europe et des Européens.

Donc, face à cette plate-forme, ce collectif d'associations et l'ensemble des collectivités territoriales qu'il s'agisse du Conseil régional, du Conseil général ou de Lyon, ont décidé de concentrer leur action sur cette très belle démarche, ce très bel événement que constitue la Maison de l'Europe et des Européens.

Avis favorable de la Commission.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, révolution certes, mais une petite déception quand même, c'est le mot qui nous vient à l'esprit quand on lit la délibération.

Certes, bien sûr, nous nous félicitons de la fusion des deux associations, Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône, et Info Rhône Alpes. Voilà des années que nous attendions, très bien, mais nous pensions en toute logique que cette mutualisation se traduirait par une économie sur la subvention octroyée par la Ville. Ce n'est pas le cas.

A priori, vous ne remettez pas en question les règles d'attribution de la subvention de la Ville qui reste au même montant global de 30.000 €. C'est révélateur d'une politique qui ne s'adapte pas, faute de règles bien définies.

Au-delà de ce cas particulier, nous regrettons en effet un manque général de lisibilité de votre politique d'attributions de subventions aux associations. A chaque Conseil municipal, de nombreuses subventions sont accordées, mais dans l'état actuel de la gestion municipale, il n'est pas aisé de comprendre la cohérence globale de la politique municipale de subventionnement, ses choix et ses priorités.

Sauf erreur de notre part, il n'y a rien de clairement établi en dehors des grosses associations qui ont des subventions normées, ou des conventions avec une certaine visibilité sur les subventions octroyées. Nous pensons que la Ville doit davantage jouer la carte du dialogue avec le tissu associatif et définir un nouveau régime de

subventions, le réintégrer avec des critères qualitatifs et de renouvellement du projet associatif ou d'autres.

Nous n'appelons pas à un désengagement, mais à un autre accompagnement de la Ville vis-à-vis des associations.

Mme CHICHEREAU DINGUIRARD Marguerite-Marie :

Monsieur le Maire, nous allons bien sûr voter ce dossier intéressant. Ceci dit, je voudrais faire un petit rappel. En 2011 est intervenue une fusion des associations européennes, Maison de l'Europe, soutenues historiquement par la Commission européenne, et Europe Infos dans une entité qui s'appelle Maison de l'Europe et des Européens avec le label Europe Direct.

Suite à cette fusion, le Pôle européen n'a plus reçu de subventions.

Les actions de cette Association émanent de citoyens désireux de comprendre les enjeux et les choix liés à l'Europe. Enjeux et choix qui ne trouvent pas forcément une réponse satisfaisante dans une communication institutionnelle. Nous savons qu'ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas.

Outre la création de supports de communication (expositions, diaporamas, livrets pour les scolaires), cette Association Pôle européen organise des débats pluralistes autour de thèmes d'actualité.

Par exemple, je citerai un grand débat qui fut organisé en 2009 pour les élections européennes : étaient présents six tendances politiques, quatre têtes de listes et un public de plus de 300 personnes.

Plus récemment, une conférence débat sur le choix énergétique pour demain, autour d'un film très actuel sur les gaz de schiste.

Les deux projets actuels en cours d'élaboration concernent :

La pauvreté en Europe et le traité Acta (Accord Commercial Anti Contre Façon) qui a vu en février beaucoup de manifestations d'opposition, mobilisant une partie non négligeable de la jeunesse européenne.

Les conférences du Pôle européen sont relayées, entre autres, par les universités qui envoient leurs étudiants. Elles répondent donc exactement à l'intérêt général et sont complémentaires à celle de la Maison de l'Europe et des Européens.

Il nous paraît dommage que cette dynamique association ne soit pas soutenue, mais cependant nous voterons ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne s'est abstenu.)

(Adopté.)